

<http://snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-message-de-la.html>



Pays de la Loire : message de la Confédération Paysanne

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 1er juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La Confédération Paysanne demande au Ministre Le Foll, de soutenir les personnels de tous les Établissements d'Enseignement Agricole ,véritable maillage de la formation en zone rurale et péri-urbaine.

Un soutien pour l'Enseignement Agricole Public prioritairement, avec des moyens et des relations renforcés, tant les personnels et publics participent aux nouvelles donnes d'un développement local soutenable.

Si" l'employabilité" des jeunes a son importance, la formation, l'éducation et la culture, en sont les garants pour réussir des parcours variés ; c'est pour cela que nous pensons que le temps de la formation n'est pas le temps de la rentabilité ou du retour sur investissement.

A ce titre accéder à une année supplémentaire partout sur le territoire ,dans les cursus Bac Pro est le minimum nécessaire, afin que les jeunes conjuguent, maturité et dimension professionnelle des enseignements.

Tous les professionnels sont unanimes sur ce sujet .

Néanmoins, pour ceux qui quittent les formations pour entrer dans la vie active, et ceux qui font le choix de la reconversion professionnelle, le recours aux formations par apprentissage doit pouvoir s'amplifier à tout âge et trouver une réponse pérenne dans les établissements publics .

L'Enseignement Agricole(et la formation participative) ,est le Pilier (avant bien d'autres),d'une Politique pour une Agro-Ecologie Paysanne.

Le Ministère et les [Régions](#) ont des choix possibles dans les redéploiements financiers dédiés aux moyens humains et projets techniques d'établissements

.Plafonnement des aides ,en finir avec l'optimisation fiscale non redistributive
,ainsi que l'évaluation fine des aides aux projets inutiles ou pour investissement destiné à limiter le personnel...

La Défense d'un Enseignement Agricole Public sur l'ensemble du territoire ,et la prise en compte des Agricultures paysannes dans les projets d'établissements ,et dans les référentiels programmes ,constituent des priorités pour la Confédération Paysanne.

Etienne Heulin
Représentant au CREA Pays de Loire